



Pourcentage d'une indivision : réparable ou pas ?

Par **coquelicot2**, le **03/11/2008** à **14:26**

Bonjour,

Je vis avec mon compagnon depuis 10 ans. Quand nous nous sommes connus, j'étais propriétaire d'un appartement. Mon concubin n'avait aucun bien mais m'a aidé à l'époque à financer certains travaux d'agrandissement dans l'appartement pour pouvoir accueillir ses enfants (son apport était de 50 000 francs il y a 9 ans).

Il y a peine 3 ans nous avons acheté une maison en indivision (60% pour moi, 40% pour lui) ; j'ai vendu mon appartement 245000 euros + mis à disposition un plan épargne logement personnel de 30000 euros. Nous avons également fait un prêt commun de 45000 euros. L'achat de la maison avec travaux et piscine nous revient à 330000 euros.

Aujourd'hui mon compagnon souhaite me quitter mais me réclame les 40% de la maison. Ai-je un recours pour faire valoir mon apport personnel qui est bien plus élevé que les 60% officiellement déclarés ? Il faut préciser que c'est le même notaire qui a enregistré l'achat commun de la maison et la vente de mon appartement. La banque pourra aussi certifier que mon plan épargne logement personnel a été versé sur un livret compte-joint.

Merci pour vos conseils qui me seront bien utiles.